

## Pétitions

[Français]

## COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 51<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, avec l'appui de l'honorable députée de Brome—Missisquoi (M<sup>me</sup> Bertrand), que le cinquante et unième rapport du Comité de sélection présenté à la Chambre plus tôt, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Traduction]

## PÉTITIONS

## LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, j'ai une pétition que je garde depuis un certain temps parce qu'elle est très importante. Elle porte sur le prétendu accord de libre-échange.

Les pétitionnaires disent que le projet d'accord de libre-échange menace la souveraineté canadienne et qu'il empêchera le gouvernement canadien de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer nos ressources énergétiques dans les intérêts bien compris des Canadiens ou d'assurer à toutes les régions des chances égales.

Ils demandent donc la tenue d'élections générales avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange pour permettre au peuple canadien d'accepter ou, de préférence, de rejeter cet accord.

La pétition vient de Vancouver, en Colombie-Britannique, et d'autres endroits du sud de cette province.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 260.

[Texte]

## LES CONSEILS CONSULTATIFS LOCAUX DES CEC

Question n° 260—**M. Robinson:**

1. Combien de Conseils consultatifs locaux (CCL) des Centres d'emploi du Canada (CEC) sont actuellement en activité?

2. A-t-on procédé, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à quelque forme d'évaluation des CCL et, dans l'affirmative, a) quels ont été les résultats de cette opération, b) les CCL ont-ils effectivement atteint leurs buts et objectifs?

3. Y a-t-il des cas précis de suggestions faites par les CCL qui ont abouti à des changements ou améliorations au chapitre des politiques nationales de l'emploi et des programmes ou services des CEC et, dans l'affirmative, quels sont ces cas, en détail?

4. Des modifications sont-elles prévues en ce qui concerne le mandat, la structure ou le rôle des CCL et, dans l'affirmative, a) quelles modifications précises sont envisagées, b) quand seront-elles mises en oeuvre?

5. Le Ministre convoquera-t-il une réunion des présidents et présidentes des CCL et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) à quel endroit cette réunion aura-t-elle lieu?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1. Cent cinquante-huit.

2. Non.

3. Oui. Exemples: Plusieurs Conseils consultatifs locaux (CCL) ont soulevé que certaines procédures de la Planification de l'emploi étaient trop complexes. Une partie du processus des CCL, est de distribuer les suggestions faites aux gérants de programme dans la Commission. Ces commentaires sur les procédures ont été très utiles au groupe d'étude qui révisait les pratiques administratives reliées à la Planification de l'emploi.

Des CCL ont suggéré que les critères du programme de Développement de l'emploi, particulièrement en ce qui concerne les personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi sont trop restrictifs. En juin 1987 l'option pour les personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi a été transférée du Développement de l'emploi à celui du programme Intégration professionnelle. Ceci élimine l'exigence que les participants doivent avoir été sans emploi 24 semaines sur 30.

Les CCL ont exprimé le désir de connaître les niveaux budgétaires prévus plus tôt. Pour l'année financière 1987-1988, des démarches ont été prises pour assurer que la plupart des conseils ont l'occasion d'examiner les allocations prévues bien avant le début de l'année financière.

D'autres CCL ont exprimé des réserves à l'égard du processus de la désignation des occupations au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, et également, comment le programme devrait aider les femmes à entrer dans des occupations non traditionnelles. En juin 1987, il a été décidé que les occupations non traditionnelles seraient désignées pour aider à répondre aux demandes de femmes qualifiées qui résulteront des plans d'équité en matière d'emploi ou des mesures spéciales prises par les employeurs.

Bon nombre des membres des CCL ont formulé des observations à propos des retards apportés à la désignation des compétences par l'Administration centrale. Par la suite, il a été décidé de déléguer aux administrateurs régionaux le mandat de désigner les compétences professionnelles.

Un conseil de la Colombie-Britannique a demandé que le Centre d'Emploi du Canada (CEC) donne plus haute priorité localement à l'amélioration des cours et le CEC a consenti.

Un autre conseil de la C.-B. a suggéré au CEC de faire parvenir de l'information sur la Planification de l'emploi à 100 employeurs sélectionnés et ceci fut accompli.

Après avoir discuté les services offerts par le CEC, un CCL de la C.-B. a recommandé qu'un service de consultation soit introduit pour une période d'essai de quatre mois. Le gérant de CEC a accepté et a mis sur pied la proposition.